DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
8 juin 2021

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

OBJET :
11. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. DEMANDE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le 22.06.2021
ID : 059-215904004-20210614-21062021D11-AR-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-h[illegible]

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives à** M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de l'extension de l'école Victor Hugo et la reconstruction de la cuisine centrale et du restaurant scolaire, la commune envisage de souscrire auprès de la Banque Postale un emprunt à hauteur de 4,5 M €.

Il est rappelé que le projet de l'APD s'élève à hauteur de 5 401 162,53 € HT soit 6 481 395,04 € TTC (non pris en compte le montant des études et la maîtrise d'œuvre).

Ce projet sera financé par emprunt et par retour de subventions (Etat et fonds de concours de la CCFL).

Les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée** : 25 ans et 5 mois – Taux fixe 1,06 % - commission d'engagement 0,10% du montant du contrat de prêt soit 4 500 €
- **Amortissement annuel** : 180 000 € - Date de début 1er janvier 2022
- **Mode d'amortissement** : constant
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Remboursement anticipé** : Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Sur l'ensemble du prêt, les intérêts du prêt sont de 612 547,50 € soit un remboursement de l'ensemble de 5 112 547,50 €.

Le conseil municipal invité, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation des fonds, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.